

FONDS DE REVITALISATION ITM LAI

Dispositif spécifique pour les entreprises ayant des projets créateurs d'emplois sur la Communauté de Communes de Val de Drôme (CCVD), la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS) et sur la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA)



ITM LAI, filiale du groupement des Mousquetaires (Intermarché), a signé une convention de revitalisation avec l'Etat, suite à l'arrêt programmé de ses activités sur son site de Loriol-sur-Drôme et leur transfert vers Donzère.

Ce dispositif a pour objectif de contribuer au développement de l'activité économique et de l'emploi, en apportant un appui aux entreprises se développant sur les territoires suivants : Communauté de Communes Val de Drôme, Communauté de Communes du Crestois & du Pays de Saillans, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

VOUS ENVISAGEZ :

- Une reprise ou un développement d'entreprise, créateur d'emplois sur le périmètre retenu
- Une création d'entreprise sur l'une des communes de ce périmètre
- Des investissements (immobiliers, aménagements, matériels, ...)
- De financer votre développement (R&D, recrutements de compétences clés, ...)

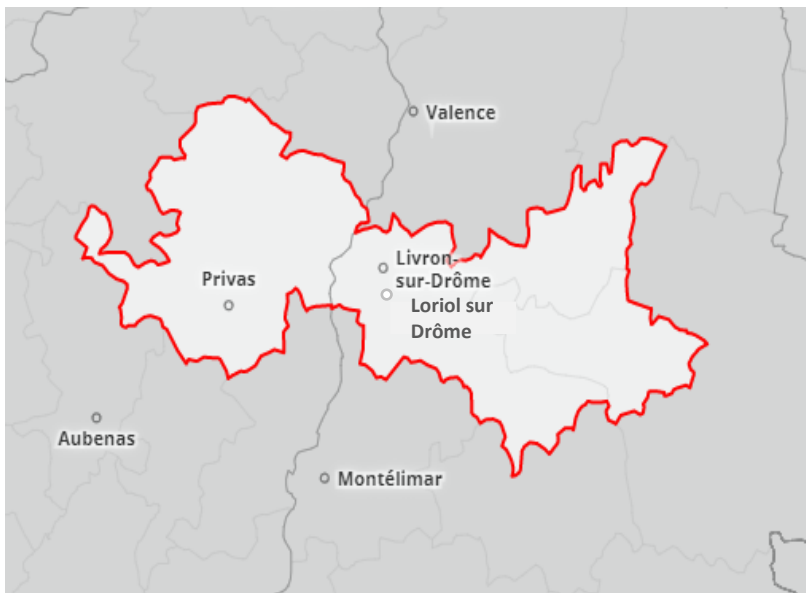
LE FONDS ITM LAI DE SOUTIEN À L'EMPLOI ET AU DÉVELOPPEMENT POUR VOTRE PROJET

Ce fonds est composé d'une palette d'outils, cumulables en fonction des projets, et mobilisables par les entreprises éligibles, afin d'appuyer et structurer leur développement :

- Une subvention pouvant aller jusqu'à 3.500 € par emploi créé, versée après la période d'essai validée.
- Un prêt à taux 0%, sans affectation et sans garantie personnelle du dirigeant, pouvant aller jusqu'à 15.000 € par emploi programmé, en partenariat avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- Des expertises de conseils externes pour vous aider à définir vos besoins et structurer votre projet.

Ces aides sont cumulables avec les dispositifs de financement publics.



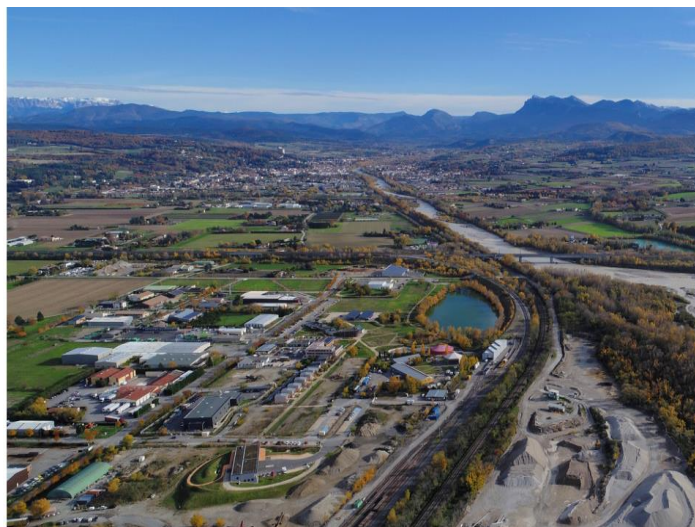


POUR EN BÉNÉFICIER, IL VOUS FAUT :

- Être une entreprise de moins de 250 salariés
- Être implantée ou souhaiter localiser votre projet sur le territoire de *la Communauté de Communes de Val de Drôme, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans* ou sur *la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche*.
- Avoir un projet de développement, création ou reprise d'entreprise à mettre en œuvre d'ici 3 ans sur le territoire défini par la convention.
- Générer des créations d'emplois en CDI ou CDD +12 mois sur 24 mois.
- Appartenir à un secteur d'activité autre que l'intermédiation financière ou immobilière, la banque, l'assurance et les professions libérales.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Prenez contact avec notre équipe qui vérifiera l'éligibilité de votre projet, en partenariat avec les différents services économiques des collectivités territoriales concernées, les chambres consulaires et/ou notre partenaire bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.



VOTRE PROJET EST ELIGIBLE ?

Notre équipe est disponible pour vous apporter son expertise, en toute confidentialité, dans :

- la formalisation de votre projet,
 - son analyse économique et financière,
 - votre recherche de collaborateurs,
 - vos besoins en financement ou en expertises,
- et le présentera au Comité d'Engagement qui statuera.

Auréliе POUH
Tél : 06 62 55 47 53
Email : aurelie.pohu@le30fab.com

Gilles INGRAVIDI
Tél : 06 13 07 35 82
Email : gilles.ingravidi@le30fab.com